



Semaines du 11 au 22 mai 2026

Changement de fin de journée

IMPORTANT! Veuillez noter que les transporteurs n'autorisent des modifications d'autobus ou d'arrêt d'autobus qu'à l'exception de situations urgentes et imprévues (comme une hospitalisation). À ce moment, une lettre officielle signée de la direction doit être remise au conducteur.

C'est pourquoi, depuis déjà plus d'un an, nous n'autorisons plus de changements d'autobus ou d'arrêts, conformément aux politiques de transport.

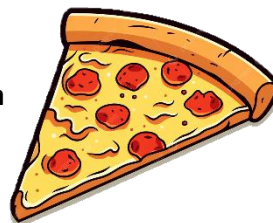
Nous en profitons également pour vous rappeler que toute **modification de fin de journée doit être signalée par courriel ou message téléphonique obligatoirement avant 13h la journée même** et que si votre enfant fréquente un **service de garde**, ce dernier doit également **être avisé**. La titulaire de votre enfant n'est pas responsable des communications avec le secrétariat. Pensez-y! Il en va de la sécurité de vos enfants.

Rappel! Autorisation parentale

Lorsque **votre enfant quitte l'école avec un autre adulte** que vous, nous vous demandons d'écrire un courriel à sentier@cssmi.qc.ca

Financement

Le **dernier diner pizza** qui s'est déroulé le vendredi 1^{er} mai dernier nous a permis d'amasser la somme de **889\$ pour l'école**. Un gros **merci aux bénévoles** qui ont permis cette belle levée de fonds cette année, ainsi qu'aux parents qui ont participé.



Antécédents judiciaires

Conformément aux obligations légales applicables aux personnes œuvrant auprès d'élèves mineurs ou handicapés (ou étant régulièrement en contact avec eux), nous considérons important de vous rappeler que **vous devez déclarer tout changement à vos antécédents judiciaires dans un délai de 10 jours à compter du moment où vous en êtes informé(e)**.

Cette obligation s'applique même si vous avez déjà fourni une déclaration d'antécédents judiciaires lors de l'entrée de votre enfant au Sentier.

Agenda

Jeudi 14 mai : Arrêt pédagogique

Vendredi 15 mai : Horaire spécial pour les élèves du préscolaire

Lundi 18 mai : Congé

Mardi 19 mai : Rencontre du Conseil d'établissement

Jeudi 21 mai : Bye Bye (AM) et arrêt pédagogique (PM)

Vendredi 29 mai : Course extrême

Mardi 2 juin : Assemblée générale de parents

Jeudi 4 juin : Social de parents

Vendredi 5 juin : Journée pédagogique et tournoi de Dek hockey

Qu'est-ce qu'un « changement à vos antécédents judiciaires »?

Un changement à votre dossier judiciaire **ne se limite pas à une condamnation**. Cela inclut également :

- ✓ Toute accusation portée contre vous, même si le verdict n'a pas encore été rendu, commise au Canada ou à l'étranger;
- ✓ Toute nouvelle information portée à votre dossier par les autorités policières;
- ✓ Toute modification à une accusation existante (ex. ajout, retrait, changement de nature);
- ✓ Toute ordonnance judiciaire qui subsiste contre vous, au Canada ou à l'étranger;
- ✓ Tout jugement ou décision en lien avec une procédure déjà en cours, au Canada ou à l'étranger.

L'obligation de déclaration est basée sur le principe que certaines accusations, même sans verdict, peuvent être pertinentes au regard des fonctions exercées auprès d'élèves vulnérables.

Voici quelques exemples de situations qui doivent être déclarées (liste non limitative):

1. Accusations (même en attente de verdict) :

- Voies de fait;
- Conduite avec facultés affaiblies (alcool ou drogues);
- Vol, fraude ou introduction par effraction;
- Possession, production ou trafic de stupéfiants;
- Exploitation, intimidation ou harcèlement criminel;
- Crime de nature sexuelle;
- Infraction commise en présence de mineur(s);
- Infraction commise envers un mineur;
- Abus d'autorité;
- Comportements discriminatoires, propos à caractère sexuel ou raciste;
- Harcèlement, dénigrement ou menaces.

2. Condamnations ou jugements :

- Condamnation criminelle ou pénale, avec ou sans sursis.
- Ordonnance judiciaire ou engagement pris devant la cour, qui subsiste contre une personne au Canada ou à l'étranger (ex. engagement 810).
- Ordonnance judiciaire qui subsiste contre une personne au Canada ou à l'étranger. Levée ou ajout de conditions imposées par la cour.

[Procédure en cas de changement à votre dossier judiciaire](#)

Si un changement survient dans votre dossier judiciaire, vous devez :

- Remplir un nouveau [formulaire de consentement pour la vérification des antécédents judiciaires](#) et le remettre au secrétariat.

**** Votre diligence à effectuer cette déclaration contribue directement à assurer un environnement sécuritaire pour l'ensemble de nos élèves **** Merci de votre collaboration !

Fundscrip

Nous vous avisons que vous avez jusqu'au **31 mai** pour effectuer **vos commandes avec Fundscrip**. Tout argent accumulé à après cette date ne pourra être utilisé que pour les factures de 2026-2027.

Bye Bye 2026

Les **parents de nos finissants** sont invités le **jeudi 21 mai prochain** pour assister au légendaire Bye Bye du Sentier, **une célébration du passage de nos beaux élèves de 6^e année vers le secondaire**. Les portes ouvriront à 8h50.

Course extrême

Venez encourager les enfants à se dépasser lors de la **course extrême** annuelle qui aura lieu **le matin du vendredi 29 mai prochain**.

Message du CSSMI et de nos partenaires

À noter que seules les offres d'organismes à but non lucratif ayant une entente de partenariat avec le CSSMI sont publiées dans le présent journal.

Retrait de l'application mParents

À compter du **lundi 11 mai 2026**, l'application **mParents** ne sera plus disponible ni supportée par le CSSMI. Elle est **remplacée par l'application Clic école**.

Vous avez été informés de ce changement en janvier dernier et avez probablement reçu un **courriel de rappel cette semaine vous précisant les démarches à suivre**. À ce jour, plus de 50 % des parents ont déjà **téléchargé l'application Clic école**.

Aussi, nous rappelons que **la phase 2 du projet Clic école ne sera pas amorcée avant la rentrée scolaire 2026**. Le déploiement de la messagerie se fera une fois que les enjeux liés à la protection des renseignements personnels ainsi qu'à la santé et à la sécurité du personnel auront été adéquatement pris en considération.

Cette approche graduelle vise à assurer une **transition harmonieuse, sécuritaire et bien accompagnée**, tant pour le personnel que pour les familles.

Bonnes semaines!

